Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abandon d'outils

Par jean christophe

Bonjour,
J'ai fait coupé ma palisse par un particulier (artisan a la retraite) le 24 aout 2020 et depuis cette date, le broyeur a végétaux et toujours chez moi a ce jour . Est-ce que je peut lui réclamer des indemnités de gardiennage et que faire du broyeur que me gène.
Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement
jean Christophe xxxxxx anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,
Commencez par lui demander de récupérer sa machine par courrier RAR. Mettez lui un délai de 15 jours, puis vous en ferez ce que vous voudrez.